

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(MESRI)

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA « LICENCE
PROFESSIONNELLE DE PROFESSEUR D'ESPAGNOL »
DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS DE
L'ENSEIGNEMENT (IFMEN)**

Équipe d'évaluateurs

- Pr Bégong-Bodoli BETINA, Président
- Dr Christian Bâle DIONE, Membre
- Dr Amadou Yoro NIANG, Membre

Signature

Le Président, pour l'équipe
Pr. Bégong-Bodoli BETINA

Juin 2026

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1.Présentation du programme évalué	4
2.Avis sur le rapport d´auto-évaluation	5
3.Description de la visite	7
4.Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	8
5.Mise en œuvre des recommandations issues de la deuxième évaluation	15
6.Points forts du programme.....	18
7.Points faibles du programme.....	19
8.Appréciations générales	20
9.Recommandations à l'établissement.....	22
10.Recommandations à l'ANAQ-Sup	23
11.Proposition de décision	23

Introduction

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de son offre de formation, l'Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement (IFMEN) a engagé, entre février et mai 2020, un processus d'autoévaluation de la Licence Professionnelle de Professeur d'Espagnol (LPPE), programme ouvert en novembre 2016. Le rapport produit par le comité ad hoc constitué à cet effet a été soumis à l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup), placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), en vue de l'accréditation du programme.

Dans ce cadre, l'ANAQ-Sup avait constitué une équipe d'experts évaluateurs externes qui s'est rendue à l'IFMEN le mardi 8 juin 2021. À l'issue de cette première évaluation externe, l'équipe composée du Dr Aly SAMBOU, du Pr Maguette DIENG et du Dr Ousseynou THIAM a remis à l'ANAQ-Sup un rapport dont la proposition de décision, assortie de recommandations, était « Accréditation refusée ».

En avril 2022, l'IFMEN a sollicité une nouvelle évaluation externe. L'ANAQ-Sup a accédé à cette demande en dépêchant, le 24 août 2022, une seconde équipe d'experts composée du Pr Bégong-Bodoli BETINA, enseignant-chercheur à la retraite de l'Université Gaston Berger (UGB), en qualité de président, du Pr Ousseynou THIAM de la FASTEF, reconduit en qualité de membre, et du Pr Djidiack FAYE de l'UGB, membre. Cette deuxième évaluation externe a abouti au même constat : l'accréditation a de nouveau été refusée.

Le 4 juin 2026, une troisième mission d'évaluation externe, présidée par le Pr Bégong-Bodoli BETINA, et composée de M. Amadou Yoro NIANG et de M. Christian Bâle DIONE, tous deux Maîtres de Conférences Titulaires à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, a été mandatée par l'ANAQ-Sup pour procéder à une nouvelle évaluation du programme. La visite s'est déroulée dans de bonnes conditions, de 08h30 à 17h.

Au cours de cette journée, l'équipe a examiné la conformité du programme aux standards de qualité de l'ANAQ-Sup et vérifié le degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors de la deuxième évaluation externe. Le présent rapport, élaboré conformément au canevas de présentation de l'ANAQ-Sup, actualise le rapport établi à l'issue de la mission de 2022. Les parties demeurent pertinentes ont été conservées, tandis que les analyses ont été révisées à la lumière des constats effectués lors de la présente visite d'évaluation.

1. Présentation du programme évalué

La Licence Professionnelle de Professeur d'Espagnol a été mise en place en 2016, cinq ans après la création de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Éducation (IFMEN) qui en assure la mise en œuvre. Cette formation répond au besoin croissant d'enseignants qualifiés d'espagnol dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire, dans un contexte marqué par le renouvellement progressif des effectifs enseignants. Son pilotage académique repose désormais sur une coordination mieux structurée à la suite des recommandations formulées lors des précédentes évaluations.

Conforme dans son architecture générale aux principes du système Licence-Master-Doctorat (LMD), la formation associe des enseignements théoriques, des travaux dirigés et des activités professionnalisantes telles que les stages et les pratiques de classe. Cette organisation vise à favoriser l'acquisition de connaissances disciplinaires solides ainsi que de compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'enseignant d'espagnol. À ces enseignements spécialisés s'ajoutent des unités transversales communes aux formations en langues, comprenant des cours obligatoires de psychopédagogie et de gestion scolaire, ainsi que des modules optionnels de renforcement en français et en anglais. Ces enseignements complémentaires contribuent au développement des compétences pédagogiques et linguistiques des futurs enseignants.

Au niveau de la licence, le cursus est constitué exclusivement d'unités d'enseignement obligatoires. L'admission est possible soit en première année (L1), soit en troisième année (L3). Cette double voie d'accès s'explique par la volonté de l'institut d'accueillir également les étudiants ayant déjà validé les deux premières années d'une licence d'études hispaniques dans les universités publiques sénégalaises.

L'encadrement pédagogique repose essentiellement sur des enseignants vacataires issus des universités publiques, des établissements d'enseignement secondaire et, dans une moindre mesure, du milieu socio-professionnel. L'équipe compte également plusieurs enseignants retraités disposant d'une expérience significative dans le domaine de l'éducation. À la suite des recommandations formulées lors des précédentes évaluations, l'IFMEN a confié la coordination de la formation à un Professeur assimilé, renforçant ainsi le pilotage académique du programme.

Depuis sa création, la licence a connu plusieurs révisions de sa maquette pédagogique. Ces ajustements ont permis de réexaminer les contenus de formation à la lumière des objectifs professionnels visés et de renforcer leur adéquation avec les réalités du terrain scolaire. La version de la maquette transmise aux experts de l'ANAQ-Sup résulte d'un processus d'amélioration continue fondé sur les recommandations issues des évaluations antérieures.

Le programme est structuré en six semestres correspondant à la durée normale de la formation et les enseignements couvrent les principales composantes de la formation linguistique, culturelle, didactique et professionnelle. C'est ainsi que les unités d'enseignement accordent une place importante au développement des compétences linguistiques et culturelles à travers des modules tels que la pratique de la langue (version et thème), la grammaire, la linguistique, la compréhension écrite et orale, la littérature et la civilisation hispaniques. Parallèlement, plusieurs enseignements sont spécifiquement orientés vers la professionnalisation des étudiants, notamment la psychopédagogie, la didactique de l'espagnol, la gestion scolaire et les pratiques de classe.

Chaque semestre est crédité de 30 crédits ECTS, répartis de manière relativement équilibrée entre les différentes unités d'enseignement. Le sixième semestre est principalement consacré à la professionnalisation des étudiants. Il comprend notamment un stage pratique, la rédaction d'un rapport de stage ou d'un mini-mémoire, ainsi que plusieurs unités d'enseignement appliquées destinées à consolider les compétences professionnelles acquises au cours de la formation.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation a été élaboré conformément aux principales orientations méthodologiques définies par le référentiel d'évaluation des programmes de l'ANAQ-Sup. Sa rédaction s'est appuyée sur une démarche structurée de collecte, de traitement et d'analyse des données, préalablement validée par le comité de pilotage. Les éléments de preuve mobilisés sont, pour l'essentiel, annexés au rapport ou mis à la disposition des experts lors de la visite d'évaluation. Cette démarche traduit une volonté de transparence, de rigueur méthodologique et d'amélioration continue.

Le document est organisé autour des principales composantes attendues dans un rapport d'auto-évaluation, à savoir : la méthodologie adoptée, une présentation de l'établissement, l'analyse du programme au regard des standards du référentiel, la synthèse des forces et des faiblesses identifiées, les perspectives d'amélioration ainsi que les annexes justificatives. Cette structuration a permis de mettre en évidence les acquis du programme ainsi que les principaux défis auxquels il demeure confronté.

L'analyse critique du rapport met en évidence plusieurs points forts. Tout d'abord, sa structure est globalement cohérente avec les différents champs du référentiel d'évaluation de l'ANAQ-Sup. Ensuite, la démarche participative mise en œuvre est clairement documentée à travers l'implication d'un comité ad hoc et de différentes catégories d'acteurs. Par ailleurs, le rapport est accompagné d'un volume important de pièces justificatives qui facilitent la vérification des

informations présentées. Le document fait également preuve d'une certaine lucidité dans l'identification de plusieurs contraintes affectant le programme, notamment la faiblesse de la mobilité des personnels enseignants et de recherche (PER), les effectifs réduits des étudiants et l'insuffisance du personnel enseignant permanent. Enfin, l'existence d'instances institutionnelles telles que le COSAP, le CIAQ et le Conseil d'enseignement constitue un levier important pour le pilotage stratégique et l'amélioration continue de la qualité de la formation.

Toutefois, plusieurs limites méritent d'être soulignées. La principale limite concerne la composition du corps enseignant, qui demeure fortement tributaire des vacataires. En effet, le rapport indique que l'encadrement pédagogique repose presque exclusivement sur des enseignants vacataires, situation déjà relevée lors de l'évaluation externe de 2022. Bien que le recrutement de deux formateurs contractuels soit mentionné comme une mesure corrective, cette initiative reste insuffisante pour répondre pleinement aux exigences de stabilité et de pérennisation de l'encadrement pédagogique, d'autant plus que l'un des recrutés est encore en formation doctorale.

Par ailleurs, l'interprétation des résultats académiques gagnerait à être davantage nuancée. Les excellents taux de réussite observés, souvent de l'ordre de 100 %, doivent cependant être interprétés avec prudence, compte tenu de la très faible taille des cohortes. De même, le rapport n'apporte pas d'explications suffisamment approfondies sur les causes structurelles de la faiblesse des effectifs étudiants observée au sein du programme.

En outre, quelques incohérences de présentation et de structuration interne demeurent. Concernant le tableau de suivi des recommandations, l'absence d'indicateurs de réalisation ne permet pas d'apprécier objectivement le niveau d'exécution des recommandations formulées lors de l'évaluation précédente. En outre, une incohérence apparaît entre certaines données quantitatives présentées : alors que plusieurs tableaux affichent des taux de réussite de 100 %, une synthèse du champ 3 évoque un taux de réussite d'environ 80 %, sans qu'une explication ne soit fournie. De même, une divergence est observée entre l'analyse qualitative relative à la mobilité des enseignants et l'appréciation portée sur le standard correspondant, lequel est déclaré « atteint » alors même que le rapport reconnaît l'absence de mobilité formelle des PER. Cette appréciation mériterait d'être réexaminée à la lumière des éléments de preuve disponibles. Enfin, quelques redondances dans la présentation des données, notamment concernant les tableaux de réussite, nuisent à la lisibilité du document.

Dans l'ensemble, le rapport d'auto-évaluation constitue un document de qualité satisfaisante. Quelques améliorations relatives à la cohérence interne, à l'analyse des résultats et au suivi des

recommandations permettraient néanmoins de renforcer davantage sa conformité au référentiel de l'ANAQ-Sup.

3. Description de la visite

La mission d'évaluation externe s'est déroulée conformément au protocole établi par l'ANAQ-Sup. L'équipe d'experts était composée du Pr Bégong-Bodoli BETINA (UGB, à la retraite), président, du Dr Amadou Yoro NIAN et du Dr Christian Bâle DIONE, tous deux enseignants-chercheurs à la FASTEUF/UCAD, membres. La visite s'est ouverte à 8 h 35 par une séance plénière avec l'équipe dirigeante de l'institut, articulée autour des points suivants : présentation de l'établissement par le Directeur général, présentation du programme LPPEP et du rapport d'auto-évaluation, puis discussions.

En préambule, après le mot de bienvenue du Directeur général, le président de l'équipe a remercié l'ensemble du personnel présent pour l'accueil réservé à la mission. Il a rappelé le sens et les objectifs de l'évaluation externe, conformément à la vision de l'ANAQ-Sup, puis a soumis le programme de la journée à l'approbation des membres du comité de pilotage. Une séance de présentations individuelles a précédé la reprise de la parole par le Directeur général.

Dans son allocution, ce dernier a retracé le contexte d'ouverture du programme LPPEP, les besoins en formation de professeurs d'espagnol identifiés à l'époque, ainsi que les défis auxquels l'institution avait été confrontée, notamment la disponibilité de formateurs spécialisés et le faible niveau d'entrée des étudiants en langues. Il a particulièrement insisté sur les mesures prises en réponse aux recommandations issues de la deuxième évaluation : révision de la maquette pédagogique, extension des salles de cours et réaménagement des espaces administratifs.

Le responsable qualité de l'établissement a ensuite présenté le programme ainsi que le rapport d'auto-évaluation. Son exposé a mis en relief le caractère inclusif de la méthodologie adoptée et les difficultés auxquelles le comité de pilotage a été confronté au cours du processus. Cette présentation a donné lieu à un échange nourri portant sur les thématiques suivantes :

- les syllabus fournis en éléments de preuve ;
- l'organisation des enseignements dans la maquette sur les six semestres ;
- le niveau de recrutement du personnel enseignant ;
- les modalités d'évaluation du programme de licence ;
- la tenue des cahiers de texte ;
- le stage ;
- les ressources documentaires ;
- la mobilité des étudiants ;
- les équipements et les locaux ;

- les partenariats avec les établissements publics et privés.

Les réponses apportées par les responsables du programme ont permis de mieux apprécier les mesures engagées à la suite des précédentes évaluations ainsi que les difficultés persistantes dans certains domaines.

Cette première séance de travail s'est tenue de 8 h 40 à 11 h 20. L'équipe d'évaluateurs a ensuite rencontré successivement le personnel enseignant (2 personnes), le personnel administratif, technique et de service (6 personnes), ainsi que les étudiants inscrits dans le programme LPPEP (8 étudiants). Les échanges ont permis d'obtenir des clarifications utiles sur plusieurs aspects du fonctionnement académique et administratif du programme. Une pause-déjeuner a suivi ces trois rencontres, avant la visite des locaux.

Après un temps de délibération d'un quart d'heure, l'équipe a tenu la séance de restitution orale de 16 h 10 à 16 h 45. Les membres du comité de pilotage ont pris acte des recommandations formulées et se sont engagés à poursuivre les actions d'amélioration.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé
Les objectifs de la formation portent sur quatre domaines complémentaires : les connaissances de base (dispositions réglementaires, déontologie, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, techniques de communication) ; l'ingénierie de la formation (pédagogie générale, PPO, APC, évaluation des apprentissages) ; la didactique de la discipline (didactique de l'espagnol) ; et le stage pratique, visant l'acquisition des compétences pédagogiques.
Le programme est dispensé de manière continue depuis son ouverture en 2016-2017. L'ensemble des enseignements généraux et spécialisés est assuré par un corps enseignant recruté sous contrat de vacation. Une première promotion est sortie diplômée en juillet 2022.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution
Le programme s'aligne sur les objectifs généraux de l'IFMEN, tels qu'énoncés dans le plan stratégique fourni en annexe. Il vise à offrir une éducation et une formation efficaces, conformes aux exigences du développement économique, social et culturel du Sénégal.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : Le programme entretient des relations avec le monde professionnel et socio-économique

L'équipe pédagogique, forte d'environ treize enseignants, manifeste une réelle conscience de l'importance du lien avec le secteur professionnel. Cette orientation se traduit par la délégation de près de 80 % des enseignements à des professionnels de l'éducation, ainsi que par la mise en place d'un Comité d'orientation scientifique, académique et pédagogique (COSAP). Cette implication des professionnels contribue à renforcer la dimension professionnalisante de la formation. Les experts ont noté positivement l'établissement de rapports d'inspection, recommandation issue de la deuxième évaluation.

Toutefois, la LPPESP devra s'attacher à documenter et à formaliser davantage les mécanismes de concertation avec les partenaires professionnels, notamment à travers des procès-verbaux, conventions ou comptes rendus de réunions.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués**

L'information circule efficacement au sein de l'établissement. Des tableaux d'affichage sont installés à tous les niveaux du bâtiment, et une liste de diffusion interne est administrée par la cellule de communication. L'ensemble des composantes du programme (formateurs, personnel administratif, technique et de service (PATS), et étudiants) est représenté lors des réunions de concertation et de coordination. Les décisions sont communiquées à l'ensemble des parties prenantes lors de rencontres périodiques et d'amphithéâtres de rentrée.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) participe activement aux processus décisionnels

Le corps enseignant, composé de treize (13) formateurs recrutés sous contrats de vacation annuels, participe activement aux processus de prise de décision. Les questions d'ordre pédagogique et celles relatives à l'assurance qualité sont discutées et arbitrées au sein du COSAP ou lors de réunions de coordination du département.

Néanmoins, une exploitation plus rigoureuse et plus objective des questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants permettrait d'identifier les insuffisances pédagogiques et d'y remédier. Il convient de renforcer la culture de l'évaluation participative auprès des étudiants afin qu'ils prennent pleinement conscience de leur rôle dans l'évaluation de la qualité des enseignements et du programme.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme fait l'objet de mesures d'assurance-qualité

La Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ), créée en 2021, a contribué à l'amélioration des pratiques institutionnelles. Depuis sa mise en place, plusieurs activités de formation et de sensibilisation ont été conduites au sein de l'IFMEN. La composition de la CIAQ (cinq membres du personnel administratif, un partenaire externe, trois enseignants et un(e) représentant(e) des étudiants) témoigne d'une implication équilibrée de l'ensemble des parties. La CIAQ paraît désormais inscrite dans le fonctionnement régulier de l'établissement, même si un suivi plus systématique des plans d'amélioration reste souhaitable.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**Standard 3.01 : Le programme dispose d'une maquette structurée et de syllabus conformes au système LMD**

L'offre de formation s'efforce d'être en conformité avec les orientations du système LMD. Les enseignements sont organisés par semestre. À la suite du refus d'accréditation, la maquette et les syllabus ont été refondus pour intégrer les recommandations des experts. Ces réélaborations ont produit des maquettes caractérisées par une progression d'ensemble mieux construite, une articulation théorie-pratique améliorée, une ouverture culturelle cohérente et un volume horaire globalement équilibré.

Cependant, plusieurs problèmes structurels persistent :

- Des doublons de codes : au semestre 1, le code LPPE114 désigne à la fois l'UE Français et un élément constitutif de LPPE115 (Didactique de la lecture) ; au semestre 2, LPPE124 renvoie simultanément à l'UE Français et à un élément de LPPE125 (Psychopédagogie) ; au semestre 3, le code LPPE234 est employé pour deux éléments constitutifs distincts d'une même UE de Didactique ; au semestre 5, LPPE352 désigne à la fois la Linguistique et la Didactique.
- Des dénominations trop génériques : qualifier une UE universitaire simplement de « Français » aux semestres 1, 2 et 3 prête à confusion et ne rend pas compte de la spécificité des contenus visés.
- Des dénominations inadéquates au regard des contenus : au semestre 5, l'UE Psychopédagogie (LPPE354) regroupe des EC tels que « Gestion de la classe » et « Évaluation des apprentissages », qui relèvent davantage de la didactique professionnelle que de la psychopédagogie stricto sensu.
- Des incohérences de rattachement disciplinaire : au semestre 5, l'EC « Préparation au stage et micro-enseignement » est rattaché à l'UE Psychopédagogie alors qu'il devrait relever de la Didactique ou d'une UE de professionnalisation.

- Des incohérences internes à certaines UE : l'UE LPE243 (Didactique) juxtapose des EC de nature hétérogène, notamment « Étude de programme du secondaire » (LPE2431) et « Méthodologie et planification » (LPE2432), sans que la filiation entre ces contenus soit explicitée.

En ce qui concerne les syllabus, des améliorations sont perceptibles, mais des lacunes importantes subsistent. La numérotation des activités dans les objectifs spécifiques est incorrecte dans l'ensemble du corpus. Par ailleurs, le syllabus d'expression orale présente des ressources insuffisamment référencées (« texte audio sans titre ni référence précise ») et des prérequis incohérents (mention du portugais et de l'italien dans un cours d'espagnol). Dans le syllabus d'expression écrite, la répartition des durées est très déséquilibrée : les OS 1 et 2 ne bénéficient chacun que d'une heure, tandis que les OS 3 et 4 se voient attribuer vingt heures chacun. Enfin, les syllabus de Géographie de l'Amérique latine et de Géographie de l'Espagne présentent une inversion partielle de leurs intitulés par rapport à leurs contenus respectifs.

Ces insuffisances affectent la cohérence pédagogique du curriculum et justifient le maintien du standard au niveau « non atteint »

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme couvre les aspects principaux de la discipline et prépare les étudiants au marché du travail

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) avec des contenus spécifiques à chaque EC. Un stage est exigé en dernière année de licence, complété par des travaux pratiques directement liés à l'exercice du métier. Les étudiants sont évalués dans chaque enseignement à travers des contrôles continus, des examens semestriels, des exposés et des travaux à rendre.

Néanmoins, plusieurs insuffisances limitées persistent. D'une part, la dissociation entre les deux parcours, l'Attestation d'aptitude à l'enseignement dans les collèges d'enseignement moyen (AAECM) et la Licence professionnelle de professeur d'espagnol (LPPESP), n'a pas été effective, malgré la recommandation formulée par les experts en 2022. D'autre part, la progression des contenus d'enseignement présente encore des limites notables. Ainsi, aux semestres 1, 2 et 3, six éléments constitutifs (LPPE1141, LPPE1142, LPPE1241, LPPE1242, LPPE2361 et LPPE2362) portent la même dénomination : « Techniques d'expression, communication orale et écrite ». Cette uniformité nominale nuit à la lisibilité de la maquette et ne rend pas compte de la progression pédagogique attendue entre les niveaux. Il est recommandé de différencier les intitulés par niveau et par compétence dominante, de façon à rendre visible l'évolution spiralaire des apprentissages langagiers et professionnels.

Il convient de relever par ailleurs l'insuffisance d'enseignants de rang magistral pour assurer adéquatement les cours magistraux. Ces insuffisances n'empêchent pas le fonctionnement du programme, mais limitent sa pleine conformité aux exigences du référentiel.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont réglementées et publiées

Les conditions d'obtention des attestations et du diplôme sont fixées par la réglementation relative au système LMD. Un atelier réunissant les étudiants et l'administration est organisé chaque année pour présenter la réglementation des évaluations et les conditions de passage. L'attestation de réussite de Licence 1 n'est délivrée qu'après validation des deux semestres de l'année ; celle de Licence 2 suppose la validation de l'ensemble des semestres de L1 et L2 ; et le diplôme de Licence est délivré après validation des six semestres du cycle complet.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant et accompagne la progression des étudiants

Le programme dispose de statistiques régulièrement actualisées sur les taux de réussite des étudiants de la LPESP. Plusieurs actions sont menées pour faciliter la réussite : cours de mise à niveau et de rattrapage, ateliers pédagogiques, séances de micro-enseignement et séances de feedback sur les prestations. Le programme prend également en compte les recommandations de la CIAQ.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent et qualifié

Les enseignements sont assurés par treize (13) formateurs répartis sur l'ensemble des disciplines couvertes par les six semestres. Quatre d'entre eux interviennent spécifiquement en langue espagnole. Les profils des intervenants en espagnol révèlent une expérience solide dans l'enseignement de la discipline et la formation de formateurs au niveau moyen et secondaire. L'un d'eux est enseignant-chercheur de rang magistral et assure la coordination pédagogique de la formation ; un autre est doctorant en formation professionnelle à la FASTEF. Ces profils témoignent de l'expérience des intervenants et de leur engagement en faveur de la qualité des enseignements.

Cependant, tous les formateurs ont le statut de vacataires. Compte tenu de l'importance du volume horaire en cours magistraux sur les six semestres, il est souhaitable que l'équipe soit renforcée par au moins un titulaire de doctorat ou un enseignant-chercheur de rang magistral

supplémentaire. Cette exigence, de nature académique et universitaire, ne remet toutefois pas en cause la contribution des professionnels actuellement engagés. On relève en outre que les enseignements relatifs à la législation sont confiés à un inspecteur de l'Enseignement élémentaire et de l'Éducation préscolaire, alors que le programme forme des enseignants destinés à l'enseignement moyen et secondaire. En somme, le recours exclusif à des vacataires constitue aujourd'hui la principale fragilité structurelle du programme.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire des enseignants est définie

Les heures de cours sont attribuées aux enseignants au moment du démarrage des activités pédagogiques. Les enseignants participent à l'organisation des examens, à la gestion du département et aux travaux des conseils. Les cahiers de textes présentés aux experts sont régulièrement renseignés.

Toutefois, la répartition du temps de travail n'est pas encadrée par une disposition réglementaire formalisée. Par ailleurs, l'absence de personnel enseignant permanent ne favorise pas le développement d'une politique de recherche institutionnelle, et aucun élément probant n'a été présenté aux experts.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible

En l'absence de personnel enseignant permanent, l'administration fait appel à des enseignants issus de l'enseignement moyen et secondaire et de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Sur le plan national, certains intervenants du programme, dont des enseignants à la retraite, participent à d'autres formations sur la base de relations personnelles. Des démarches sont en cours pour formaliser des accords de partenariat avec la FASTE (UCAD) et l'UFR SEFS (UGB), mais aucune n'a encore abouti.

Le petit nombre de formateurs en espagnol (quatre seulement) et leurs titres académiques limitent leurs possibilités d'intervention dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Cette situation restreint leur exposition aux évolutions de la recherche disciplinaire et rend difficile l'actualisation régulière de leurs enseignements. En outre, cette faible mobilité limite également la participation des enseignants aux réseaux scientifiques nationaux et internationaux.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées
Les conditions d'admission à la LPPEP sont largement diffusées : site web de l'institut, presse écrite et radiophonique, affichage, flyers et réseaux sociaux. L'admission en Licence 1 est conditionnée à la détention d'un baccalauréat L (L1 ou L1/L2) avec l'espagnol comme première ou deuxième langue vivante.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est assurée
Les critères d'admission, l'organisation des apprentissages et les modalités d'évaluation sont identiques pour les hommes et pour les femmes. Aucune discrimination n'est observée : seul le mérite académique est retenu comme critère de différenciation. Si la proportion de femmes dans les effectifs demeure inférieure à celle des hommes, cela ne résulte pas d'une politique institutionnelle discriminatoire. Toutefois, les dispositions en faveur de l'égalité de genre, la discrimination positive pour les étudiantes mères et le dispositif d'insertion sont des points forts réels et bien documentés.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée
Le programme offre actuellement peu de possibilités de mobilité sortante à ses étudiants. La mobilité entrante est en revanche effective, avec l'accueil d'étudiants ayant validé un certain nombre de crédits en L1, L2 ou L3 dans d'autres établissements opérant dans le cadre LMD. Des projets de protocoles d'échange avec la FASTEF (UCAD) et l'UFR-SEFS (UGB) sont en cours d'élaboration, mais n'ont pas encore abouti. La poursuite d'études dans d'autres établissements publics ou privés n'est pas encore effective pour les diplômés de la LPPEP.
Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT
Standard 5.04 : Un encadrement adéquat des étudiant(e)s est assuré
Quatre enseignants assurent 408 heures de CM et 408 heures de TD sur les cinq premiers semestres pour une promotion d'environ quatorze étudiants. Un encadrement professionnel est prévu dès la L2, avec un suivi individuel en situation de stage. Le faible effectif des promotions favorise un accompagnement individualisé des étudiants : chaque étudiant est supervisé par un formateur expérimenté. Les visites de classe donnent lieu à des séances de restitution orale, et les fiches de suivi alimentent les ateliers et séminaires périodiques. Cependant, un seul document spécifiant les conditions de suivi et d'encadrement en période de stage a pu être produit, ce qui limite la traçabilité et la formalisation de cet encadrement.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s

Le programme démontre une préoccupation réelle pour l'insertion de ses diplômés. Des protocoles d'accord ont été signés avec des directeurs d'établissements privés pour des stages et des recrutements éventuels. Le programme accompagne également les étudiants dans l'obtention d'une autorisation d'enseigner et réalise des insertions publicitaires dans la presse locale pour promouvoir ses diplômés auprès des établissements privés.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux**Standard 6.01 : Le programme dispose d'équipements et de locaux adaptés**

Le programme est logé dans le bâtiment R+4 de l'IFMEN. Les activités pédagogiques et administratives se répartissent sur les différents niveaux de l'immeuble. Les équipements et espaces pédagogiques (deux amphithéâtres, une salle informatique et huit salles de cours) ainsi que les bureaux administratifs sont mutualisés entre tous les programmes de l'institut et bénéficient d'une connexion wifi. Les locaux prévoient des aménagements pour les personnes en situation de handicap physique. Des espaces sociaux (restaurant, aires de repos) et des sanitaires sont disponibles à tous les niveaux.

En revanche, la LPPEP ne dispose pas de salle de lecture qui lui soit dédiée. La documentation physique de la bibliothèque est quantitativement insuffisante et peu diversifiée au regard des besoins du programme et de l'effectif total de l'établissement. Cette lacune est partiellement compensée par l'accès à une bibliothèque numérique (Libris/ScolarBox).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Mise en œuvre des recommandations issues de la deuxième évaluation

Le tableau ci-après permet de voir le niveau de réalisation des recommandations issues de la deuxième évaluation :

Recommandations de 2022	Niveau de réalisation des recommandations (3e évaluation)	Appréciation des experts
Afin d'aider à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation, l'équipe des experts fait les recommandations suivantes :		

1. Réviser la maquette et prendre le temps de la mettre en œuvre pour en voir les limites.	Les maquettes ont fait l'objet d'une révision approfondie visant à garantir une progression cohérente, une articulation équilibrée entre enseignements théoriques et activités pratiques, une ouverture culturelle structurée ainsi qu'un volume horaire conforme aux normes du système LMD. Nonobstant ces améliorations, certaines faiblesses persistent.	Partiellement réalisée
2. Améliorer l'utilisation et le suivi du cahier de textes	La tenue des cahiers de textes a connu une nette amélioration : tous les cahiers sont désormais correctement renseignés.	Réalisée
3. Renforcer l'équipe pédagogique par le recrutement d'enseignants habilités à prendre en charge les cours magistraux. Le programme doit penser à confier les cours magistraux des unités d'enseignement relatives à l'espagnol à des spécialistes de la discipline	Le renforcement de l'équipe pédagogique par le recrutement d'un enseignant de rang A, habilité à assurer les cours magistraux, a été effectué. Cependant, il a le statut d'associé car il est agent d'une autre structure (UCAD)	Partiellement réalisée
4. Contrôler toujours la véracité des éléments contenus dans les CV (photocopies légalisées des diplômes, attestations de vacation, etc.)	La vérification de l'authenticité des pièces déclarées dans les dossiers des enseignants n'a pas été réalisée. A cet égard, l'équipe d'évaluation a relevé, lors de l'examen des dossiers, au moins un cas dans lequel les diplômes mentionnés dans le curriculum vitae n'étaient pas joints au dossier.	Non réalisée
5. Former tous les personnels de l'institut (PER, PATS) et les étudiants aux normes du LMD - encourager la recherche scientifique	S'agissant de la formation du personnel enseignant et des étudiants aux normes du LMD, aucun élément probant n'en atteste, si ce n'est leur participation aux différentes révisions des maquettes et leur implication au sein d'instances telles que le CIAQ et le COSAP.	Partiellement réalisée
6. Encourager la recherche scientifique	La promotion de la recherche scientifique n'a pas été concrétisée : aucun élément constitutif (EC) de méthodologie de la recherche ne figure dans les maquettes	Non réalisée

	examinées et aucune preuve de l'existence d'un organe dédié à la promotion de la recherche.	
7. Adapter les profils des PATS aux postes occupés	L'adéquation entre les profils des personnels administratifs, techniques et de service (PATS) et les postes qu'ils occupent est satisfaisante. À titre illustratif, ont été recrutés : un bibliothécaire, une secrétaire, un responsable informatique et une assistante comptable.	Réalisée
8. Élaborer et mettre en œuvre une politique plus efficace de promotion de l'offre de formation	L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'offre de formation sont effectives. Le programme est diffusé à travers des supports variés (livrets, fiches, flyers, brochures, dépliants, etc.) et des canaux de communication diversifiés (radio, réseaux sociaux, forums, etc.).	Réalisée
9. Organiser des tests de niveau en langue espagnole au recrutement des nouveaux étudiants	L'organisation de tests de niveau en langue espagnole n'a pas été mise en place, ainsi que l'ont confirmé les entretiens conduits avec des étudiants de première année.	Non réalisée
10. Acquérir davantage de ressources documentaires spécialisées en espagnol	Des ressources documentaires en langue espagnole ont été acquises. Toutefois, leur volume demeure très insuffisant et leur diversité limitée, ces acquisitions se réduisant à quelques manuels scolaires et dictionnaires.	Partiellement réalisée
11. Renforcer en nombre la documentation, diversifier les documents en rapport avec le programme et améliorer la capacité d'accueil de la bibliothèque	Le fonds documentaire en espagnol n'a pas été renforcé ni diversifié de manière significative, et la capacité d'accueil de la bibliothèque n'a été que faiblement améliorée.	Partiellement réalisée

6. Points forts du programme

À l'issue de la lecture du rapport d'auto-évaluation et de l'exploitation des données recueillies lors de la visite sur site, les experts ont identifié un ensemble de forces favorables à la qualité de l'offre de formation.

6.1. Gouvernance et assurance qualité

- Existence d'un système de gestion concertée reposant sur une délégation claire des responsabilités et sur l'implication de l'ensemble des personnels dans les domaines relevant de la qualité ;
- mise en place, de façon représentative, d'une Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) depuis 2021, ainsi que d'un Comité d'orientation scientifique, académique et pédagogique (COSAP) ;
- création d'un service marketing et communication ;
- disponibilité de matériels pédagogiques adaptés : tableaux modernes, vidéoprojecteurs, ordinateurs.

6.2. Offre de formation

- Maquette élaborée conformément aux exigences de la réforme LMD, avec prise en compte des normes afférentes ;
- évaluation du programme réalisée, avec l'implication de formateurs externes, depuis l'ouverture de la formation ;
- effectifs étudiants réduits, favorisant un encadrement individualisé et un suivi de proximité ;
- ancrage professionnel effectif : près de 80 % des enseignements sont confiés à des professionnels du secteur éducatif ; des rapports d'inspection sont établis et le COSAP assure la liaison avec le terrain, même si cette articulation gagnerait à être davantage formalisée ;
- encadrement des stages de qualité : ratio d'un formateur par étudiant en situation de stage, visites de classe suivies de séances de restitution orale, exploitation des fiches de suivi dans le cadre d'ateliers pédagogiques ;
- soutien actif à la réussite et à l'insertion professionnelle : cours de rattrapage, séances de micro-enseignement, ateliers pédagogiques, accompagnement à l'obtention de l'autorisation d'enseigner, protocoles signés avec des établissements privés, insertions publicitaires en faveur des diplômés.

6.3. Ressources humaines

6.3.1. Personnel d'enseignement et de recherche (PER)

- Participation active du personnel enseignant à l'élaboration et à l'organisation des enseignements ;
- expérience solide des formateurs dans l'enseignement de la discipline et dans la formation de formateurs aux niveaux moyen et secondaire.

6.3.2. Personnel administratif, technique et de service (PATS)

- Mutualisation effective des personnels administratifs, techniques et de service de l'IFMEN, dont le programme LPPEP bénéficie pour son fonctionnement régulier ;
- représentation du PATS au sein des organes délibérants (Conseil de département, COSAP) ;
- contrats à durée indéterminée (CDI) pour la grande majorité des agents ;
- sensibilisation avérée de la plupart des agents aux enjeux de l'assurance qualité.

6.4. Infrastructures

6.4.1. Équipements pédagogiques

- Huit salles de cours équipées, une salle informatique, deux amphithéâtres et sept bureaux administratifs, en nombre jugé suffisant ;
- vidéoprojecteurs et grand écran disponibles pour les projections ;
- connexion internet par Wi-Fi disponible dans l'établissement ;
- accès à une bibliothèque numérique.

6.4.2. Sécurité

- Présence d'agents de sécurité assurée vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;
- extincteurs installés dans l'établissement.

7. Points faibles du programme

Les experts invitent vivement les responsables du programme à remédier aux insuffisances relevées dans les domaines suivants.

7.1. Maquette

- Défauts formels persistants : doublons de codes, dénominations génériques ou inadéquates, rattachements disciplinaires incohérents ; six éléments constitutifs portent le même intitulé sur trois semestres sans que la différenciation de niveau soit rendue visible dans la nomenclature ;
- absence de dissociation entre les deux parcours, AAECM et LPPEP, en dépit de la recommandation formulée lors de la précédente évaluation.

7.2. Syllabus

- Numérotation des activités incorrecte dans l'ensemble du corpus ; ressources insuffisamment référencées ; prérequis incohérents, dont la mention du portugais et de l'italien dans un cours d'espagnol ; déséquilibres horaires marqués entre objectifs spécifiques ; inversion partielle des intitulés entre les syllabus de géographie de l'Espagne et de géographie de l'Amérique latine.

7.3. Personnel d'enseignement et de recherche (PER)

- Effectif insuffisant en espagnol : quatre formateurs seulement, dont un enseignant de rang magistral, deux titulaires de la maîtrise et du CAES, et un en cours de formation à la FASTEF pour le CAES ;

- absence totale de personnel enseignant permanent, entraînant un recours exclusif aux vacataires, qui représentent 100 % du corps pédagogique ;

- mobilité des enseignants quasi inexistante, en raison de l'absence d'accords formalisés et des profils académiques des intervenants.

7.4. Étudiants

- Mobilité étudiante quasi inexistante : aucune poursuite d'études reconnue dans d'autres établissements, et les protocoles d'échange envisagés avec la FASTEF et l'UFR-SEFS de l'UGB n'ont pas encore abouti.

7.5. Infrastructures

- Ressources documentaires insuffisantes à la bibliothèque de l'IFMEN, aussi bien en quantité globale qu'en fonds spécifiquement consacrés à l'espagnol ;

- capacité d'accueil de la bibliothèque limitée à moins de vingt places, inadaptée aux effectifs de l'établissement.

8. Appréciations générales

Le programme de Licence Professionnelle de Professeur d'Espagnol (LPESP) de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement (IFMEN) représente, à l'échelle nationale, une offre de formation singulière dont la pertinence est attestée par la pénurie documentée de professeurs d'espagnol qualifiés dans les cycles moyen et secondaire, aussi bien dans les établissements publics que privés. Adossé aux exigences du système LMD, ce programme s'inscrit en cohérence avec les orientations de la politique éducative nationale. L'analyse du rapport d'autoévaluation, corroborée par les constats de la visite sur site, permet de formuler une

appréciation globalement favorable, que nuancent cependant des fragilités structurelles et opérationnelles appelant des mesures correctives ciblées.

Sur le plan des points forts, le programme présente plusieurs atouts déterminants. La pertinence de l'offre de formation et la solidité de son ancrage institutionnel constituent un premier fondement. L'organisation interne repose sur des instances de pilotage et de gestion de la qualité fonctionnelles, notamment la Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) et le Comité d'orientation scientifique, académique et pédagogique (COSAP), qui garantissent une gouvernance concertée et une démarche d'amélioration continue. Le curriculum est structuré autour de maquettes pédagogiques globalement alignées sur les principes du système LMD, mais qui présentent encore des insuffisances formelles et pédagogiques. Les enseignements sont dispensés par des formateurs expérimentés, issus pour l'essentiel du milieu professionnel de l'éducation et de l'enseignement universitaire. La dotation en infrastructures répond aux besoins fonctionnels du programme : salles de cours équipées, bibliothèque, salle informatique, connexion Wi-Fi et espaces sociaux assurent des conditions d'enseignement et d'apprentissage satisfaisantes. Enfin, le programme se distingue par un dispositif d'accompagnement individualisé des étudiants, qui se traduit notamment par des stages crédités et évalués, des activités de micro-enseignement, la constitution de dossiers pédagogiques réflexifs et un mécanisme d'appui à l'insertion professionnelle.

Néanmoins, l'analyse du programme révèle plusieurs insuffisances auxquelles il conviendra de remédier afin de satisfaire pleinement aux exigences du référentiel de l'ANAQ-Sup. On relève, en premier lieu, une mobilisation insuffisante de certains formateurs au sein des organes décisionnels, ce qui fragilise la dynamique de pilotage collégial du programme. En deuxième lieu, l'intégration des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) demeure limitée dans les pratiques pédagogiques, au regard des exigences d'une formation professionnelle de ce niveau. En troisième lieu, le personnel d'enseignement et de recherche (PER) est exclusivement composé de vacataires, ce qui constitue une fragilité structurelle majeure au regard de la continuité pédagogique, de la disponibilité des enseignants et du développement d'une culture institutionnelle de la recherche. Enfin, les ressources documentaires spécialisées en espagnol demeurent quantitativement insuffisantes, et la capacité d'accueil de la bibliothèque ne répond pas adéquatement aux besoins actuels du programme.

En définitive, malgré plusieurs insuffisances structurelles qui nécessitent un suivi attentif, le programme présente désormais un niveau de maturité institutionnelle et académique compatible avec une accréditation, sous réserve de la poursuite des actions d'amélioration engagées.

9. Recommandations à l'établissement

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation, l'équipe d'experts adresse aux autorités de l'établissement les recommandations suivantes par ordre de priorité :

9.1. Priorité 1

- Procéder à la révision des maquettes pédagogiques en y apportant les corrections nécessaires, notamment la rectification des codes d'éléments constitutifs présentant des doublons ou des incohérences, en particulier LPPE114 2 / LPPE115 2 au semestre 1, la mise en conformité des dénominations, la cohérence des rattachements disciplinaires, ainsi que la différenciation des six éléments constitutifs portant une appellation identique ;
- opérer une dissociation claire et formelle des deux parcours que sont l'AAECEM et la LPPESP, tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique ;
- renforcer de manière substantielle l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) dans les pratiques pédagogiques et les dispositifs d'évaluation du programme ;
- accélérer le recrutement de formateurs permanents titulaires d'un doctorat en espagnol ou en didactique de l'espagnol, en vue de réduire significativement la dépendance structurelle aux enseignants vacataires ;
- systématiser la vérification de l'authenticité des pièces justificatives produites par les enseignants lors de leur recrutement, notamment les photocopies légalisées des diplômes et les attestations de vacation ;
- effectuer des tests en langue espagnole lors de l'admission des nouveaux étudiants, afin d'adapter les dispositifs pédagogiques aux profils linguistiques identifiés.

9.2. Priorité 2

- Élaborer et mettre en œuvre une politique institutionnelle de recherche articulée aux champs de la didactique de l'espagnol et des sciences de l'éducation ;
- développer des partenariats académiques avec des institutions hispanophones d'Espagne et d'Amérique latine, dans le but de favoriser les échanges scientifiques et d'accroître la visibilité internationale du programme ;
- enrichir le fonds documentaire spécialisé en espagnol par l'acquisition d'ouvrages de référence, la souscription d'abonnements à des revues académiques spécialisées et l'accès à des bases de données numériques pertinentes ;

- engager les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Éducation nationale en vue de la conclusion d'une convention d'affectation permettant aux étudiants d'effectuer leurs stages pratiques dans des établissements d'enseignement public.

9.3. Priorité 3

- Initier dans les meilleurs délais le déploiement d'une offre de formation ouverte et à distance (FOAD), destinée notamment aux enseignants en exercice désireux de renforcer leur qualification professionnelle.

10. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Les observations ci-après sont formulées à l'attention de l'ANAQ-Sup dans un esprit de dialogue constructif, en vue d'accompagner le développement du présent programme ainsi que des formations similaires relevant du secteur privé de la formation des enseignants au Sénégal :

- envisager l'introduction, au sein des critères d'évaluation du Champ 4 relatif au Personnel d'enseignement et de recherche (PER), d'une pondération différenciée entre formateurs permanents et enseignants vacataires, de nature à prendre en compte les contraintes structurelles propres au secteur privé sénégalais, tout en assortissant cette disposition de seuils minimaux de permanents à atteindre à moyen terme ;
- mettre en place, en amont de chaque cycle d'évaluation, des ateliers de renforcement des capacités méthodologiques à destination des équipes chargées de l'autoévaluation, en particulier dans les établissements de taille modeste tels que l'IFMEN, portant sur la structuration des syllabus conformément aux exigences du système LMD, la constitution et l'organisation des preuves documentaires, ainsi que l'utilisation optimale de la plateforme E-ANAQ ;
- développer un dispositif d'accompagnement post-accréditation permettant aux établissements de rendre compte périodiquement de l'état de mise en œuvre des recommandations formulées lors des évaluations externes.

11. Proposition de décision

Au regard des éléments de preuve examinés, des améliorations significatives constatées depuis la précédente évaluation et de la conformité globale du programme aux standards du référentiel, l'équipe d'experts propose **l'octroi de l'accréditation**, tout en invitant l'établissement à poursuivre les actions engagées afin de lever les insuffisances résiduelles.